



Enlever des tuiles

Par Eylie

Bonjour,

J'ai une maison avec une petite terrasse extérieure et aucun travail n'a été effectué depuis sa construction.

Le toit de cette maison possède une avancée (d'environ 1m) recouvrant la terrasse.

Je voulais savoir si je devais faire une déclaration avant d'envisager de retirer les tuiles du toit de la partie terrasse.

Merci et bonne journée

Par Eylie

Re bonjour,

Je me suis un peu renseigné, sans trouver de réponse et je vous apporte plus de précisions :

- J'ai une terrasse extérieure couverte par un préau
- Le préau n'est pas visible depuis la rue ni par les voisins

Je voudrais simplement remplacer les tuiles actuelles par du plexiglas, sans changer la structure.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous êtes propriétaire ou locataire ?

Même non visible de la rue, le fait de changer l'aspect extérieur nécessite une autorisation de l'urbanisme.

Les "tuiles transparentes" ne sont plus autorisées partout à cause du risque d'incendie (effet loupe) : renseignez vous.

Par Eylie

Je suis propriétaire.

Merci pour votre réponse. J'irais me renseigner et faire les démarches nécessaires.

Par janus2

Les "tuiles transparentes" ne sont plus autorisées partout à cause du risque d'incendie (effet loupe)

Bonjour,

L'effet loupe existait avec les anciennes tuiles transparentes, les nouveaux produits ne présentent plus cet inconvénient.

Par CHARLESLEM

Effectivement nous avons changé des tuiles transparentes en verre d'un appentis. Les anciennes avaient 60 ans et elles étaient en verre transparent - celles que nous avons trouvées sont un peu colorées vertes et pas complètement transparentes.